



Dépot de bilan d'une SARL

Par **serre**, le **31/07/2016** à **15:24**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

je suis actionnaire d'une SARL je rentre de vacances et lmon associé m'annonce qu'il va déposer le bilan !

j'ai investi en compte courant environ 100 000€ dans cette société j'y ai travaillé sans jamais toucher de salaire tout en étant officiellement déclaré comme salarié et j'ai même payé des impôts sans avoir été rémunéré pour participer au sauvetage de l'entreprise il y a des stocks importants mais aussi des dettes très élevées puis-je me servir sur les stocks en équivalent des sommes qui me sont dues avant que l'associé ne dépose son bilan?

ma fille a aussi acheté une cuisine à cette société elle l'a payée et elle est en stock puis je la récupérer avant le dépôt de bilan?

par contre son avance sur les appareils ménagers va certainement être perdue ..
que me permet de faire la loi?

Merci pour votre aide

Par **Visiteur**, le **31/07/2016** à **17:42**

Bonsoir,

Une cuisine payée doit être livrée...

Pour le reste, ce sera l'affaire du liquidateur, vous prenez des risques si vous vous servez dans le stock.

Vos salaires entre dans les super priorités.

Lisez ici...

<http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/6654-liquidation-judiciaire-et-paiement-des-salaires#super-privilege-et-versement>

Par **serre**, le **31/07/2016** à **22:05**

MERCI pour vos conseils mais il n'y a pas de personnel dans cette société, les 2 actionnaires sont les seuls à travailler dans l'entreprise et mon associé lui s'est régulièrement rémunéré sans jamais me verser un franc... quand les affaires iront mieux on régularisera me disait il!!

Par **Visiteur**, le **31/07/2016** à **23:55**

Je parlais bien de vos salaires...

Par **serre**, le **01/08/2016** à **09:27**

ok grand merci!

mon associé a déclaré mes salaires comme ayant été versés au fisc, j'ai payé des impôts sur ces derniers ... mais moi j'attendais des jours meilleurs pour les encaisser!

donc si je comprends bien ce que vous me dites je serai prioritaire lors du dépôt de bilan?

encore merci car je suis inquiet , cette affaire entre les avances en compte courant et mes salaires représente pour moi un coût de plus de 100 000€!!